



## **SPIROU TROPHY**

05 / 09 / 2021

### **AVIS DE COURSE**

Le **Bruxelles Royal Yacht Club** a le plaisir de vous convier à sa régata « **Spirou Trophy** »

Cette épreuve se déroule le **05 septembre 2021**

**Ecole de voile (B.R.Y.C.)**

**Quai de Heembeek, 2**

**B-1020 BRUXELLES**

La mention (NP) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a).

La mention (DP) dans une règle de cet AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1. REGLES**

La régata est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de la Course à la Voile 2021-2024
- 1.2 les prescriptions nationales de Belgian Sailing <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>
- 1.3 en cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra

#### **2. Instructions de Course (IC)**

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles, de 9H à 9H45, le 5 septembre à la confirmation des inscriptions à l'école de voile.
- 2.2 Les IC seront affichées au tableau officiel situé à l'école de voile.

#### **3. Communication.**

Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### **4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe SPIROU
- 4.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et le remettre le jour de la régata au secrétariat de course.
- 4.3 Pour s'inscrire, les concurrents doivent se présenter avec les documents suivants :
  - une licence de compétition valide
  - une attestation médicale si nécessaire
  - une autorisation parentale pour les mineurs d'âge
  - éventuellement leur autorisation de port de publicité
  - pour les concurrents étrangers, une justification d'appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
- 4.4 La confirmation d'inscription se fera de 9H à 9H45 au secrétariat de la régata

#### **5. DROITS A PAYER**

Les droits sont les suivants :

- 5.1 les frais d'inscription sont de 10,00 EUR par bateau
- 5.2 le paiement sera accepté argent comptant, pas de chèques

#### **6. Publicité**

6.1. Les bateaux et/ou les concurrents peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (voir le code de publicité World Sailing)

6.2 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.



## 7. PROGRAMME

- 7.1. Confirmation d'inscription : le 05/09/2021 de 9.00 à 09.45 Hr  
7.2. Jour de course :- premier avertissement à **10.30 Hr**  
Aucun signal d'avertissement après 16.00 Hr  
Remise des prix vers 17.00 Hr

## 8. LES PARCOURS

Les parcours seront définis dans les instructions de course.

## 9. CLASSEMENT

- 9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3  
9.2. Classement par ordre d'arrivée  
9.3.(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses  
(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score  
(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 10. Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs peuvent être appelés à assurer la sécurité, à la demande du comité de course.

## 11. Bateaux loués ou prêtés

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 12 Protection des données

### 12.1 Droit à l'image et à l'apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFYB, la Belgian Sailing et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFYB et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFYB et ses sponsors. La FFYB en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFYB peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [info@ffyb.be](mailto:info@ffyb.be) ou par courrier au siège social de la Fédération Francophone du Yachting Belge en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13. Établissement des risques

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et



reconnâit que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **14. Prix**

Des prix seront distribués comme suit :  
une coupe pour les trois premiers.  
un souvenir pour chaque participant

#### **15. Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

#### **16. Informations complémentaires**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter [info@bryc.be](mailto:info@bryc.be)**

Possibilité de sandwiches à midi, sur réservation le matin.  
Soupe ou boisson à midi pour les compétiteurs.





## Bruxelles Royal Yacht Club

05 septembre 2021 – Régate « Spirou »  
Formulaire d'inscription – Inschrijvingsformulier

**Bateau N° de voile** – zeilnummer : BEL .....

**Boot Classe – klasse : Spirou**

**Barreur - Nom et prénom**

**Stuurman** *Naam en voornaam* : .....

**Adresse – adres** : .....

.....

**Nationalité – nationaliteit** : .....

**Licence n° - vaarvergunning nr** : .....

**Licence Publicité n° - publiciteit vergunning nr** : .....

**Club** : .....

**Je déclare participer à ces régates sous ma propre responsabilité et dégage ainsi les organisateurs, le comité de régates et la Classe de toute responsabilité concernant les accidents corporels et matériels pouvant survenir. Je déclare avoir lu les règlements de course ainsi que les Instructions de course et les prescriptions qui en font partie et m'y conformer. J'ai une assurance en responsabilité civile couvrant les dégâts matériels, et les lésions corporelles.**

*Ik verklaar op eigen risico aan de wedstrijd deed te nemen en ontsla de organiserende vereniging, het wedstrijdcomité en de klasse organisatie van elke aansprakelijkheid voor schade in welke vorm dan ook welke direct of indirect in verband met deelname aan deze wedstrijden zou kunnen ontstaan. Ik verklaar kennis genomen te heb van de wedstrijd bepalingen en de daarin vermelde bepalingen, reglementen en voorschriften, en ze te zullen navelen. Ik heb een verzekering die mijn burgerlijke aansprakelijkheid deck bij materiële schade en bij lichamelijk letsel.*

**Le Barreur - De Stuurman (\*)** : .....

(\*) **Signature parentale pour les mineurs d'âge**

(\*) *Handtekening voor minderjarigen is ouderlijke toestemming vereist.*